

Le 5 mars 2018

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME jour du mois de MARS de l'an deux mille DIX-HUIT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Madame Mary Cartmel ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless

EST ABSENTE : Madame Louise Hébert

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 11 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

18-03-054

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

18-03-055

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 5 février 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Caron Markwell résume les points discutés lors de la rencontre du 21 février dernier, à savoir :

➤ **Développement économique, social et culturel :**

- Présentation des offres de service aux municipalités qui en font la demande.
- Fin d'appels de projets culturels, 11 projets présentés valeur de 152,000\$ pour une enveloppe de 35,000\$
- F.D.T Date limite est le 21 avril enveloppe de 293,000\$
- Dossier vélo : Projet pilote de navette au lac Massawippi, 25,000\$ du 80,000\$ (réservé en 2017) accordé pour ce projet

➤ **Aménagement :**

Appel d'offres pour orthographies 2018 sera mis sur SEO pour les 6

MRC de l'Estrie. Permet de visualiser le territoire tout en superposant différentes couches d'informations géographiques à l'aide de système d'information géographique.

➤ **Développement durable**

Les membres du comité ont convenu de ne pas renommer de nouvelles personnes bénévoles, mais plutôt d'inviter des experts-conseils pour discuter de sujets particuliers.

Le Gala des bons coups a eu lieu le 27 février à l'Estrimont Suites & Spa de 17 h à 19 h. Dix projets ont été présentés.

➤ **Sécurité publique (Incendie)**

- Nomination d'un représentant au centre de communication Santé Estrie : Martin Primeau
- Choix d'un fournisseur pour la centrale 911 : CAUCA en janvier 2019
- Protection policière : Redistribution de la ristourne pour 2017 : 44,828\$ pour notre Municipalité.

➤ **Administration:**

- Nomination des membres agriculteurs du comité consultatif agricole : Lise Routhier, Guillaume Dame, Jean-François Gagné pour agriculture et Étienne Vincent pour la foresterie
- Avis de motion pour le règlement 13-18 pour la Politique de gestion contractuelle qui va permettre d'octroyer des contrats de moins de 100,000\$ de gré à gré.

➤ **Divers**

Habilité en communication : formation de 3 hres sera offerte par Fernandez Communication, maximum de 2 personnes par municipalité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des remerciements sont adressés pour le succès de l'activité dans le cadres de la Fête des neiges.

Une demande est adressée afin de considérer des modifications au règlement de contrôle des animaux domestiques.

Une autre demande concerne l'ajout d'une collecte de matière organiques afin de favoriser une plus grande valorisation.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de février 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de février 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de rencontre au cours du mois de février.

18-03-056

8.4 Désignation d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un résident pour occuper un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE deux candidatures ont été soumises et analysées;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE Monsieur Richard D. Camber soit désigné comme membre du CCU pour une période d'une année;

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

18-03-057

9.1 Étude environnementale – phase II, sur le site de la future caserne incendie/centre communautaire

ATTENDUE QUE la municipalité est en cours de planification de la construction de la nouvelle caserne incendie/centre communautaire sur un terrain lui appartenant;

ATTENDU QUE pour s'assurer de la conformité du sol en matière d'environnement, la municipalité a fait faire une étude environnementale phase I sur le site et que la conclusion de cette étude révèle la nécessité de faire une étude environnementale phase-II et une étude géotechnique du sol;

ATTENDU QU'une offre de service a été sollicité auprès de la firme ayant fait la première étude;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la firme EXP a procédé à la réalisation de l'étude géotechnique et de l'étude environnementale phase II pour un montant de 17 010\$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit comptabilisé au projet de construction de la caserne afin d'être inclus dans le montage financier de ce projet.

ADOPTÉE

18-03-058

9.2 Embauche du stagiaire en environnement

ATTENDU QUE la municipalité devrait obtenir du gouvernement du Canada une subvention pour l'embauche d'un stagiaire en environnement pour une période de quinze semaines;

ATTENDU QUE les inspecteurs en urbanisme et environnement ont rencontré des candidats et que leur choix s'est arrêté sur M. Jérémie Lauzon;

***Il est proposé le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil embauche de M. Jérémie Lauzon à titre de stagiaire en environnement pour la période du 30 avril au 10 août 2018, au salaire horaire de 15\$ pour une durée de 15 semaines. Le montant de la dépense sera approprié à même le poste budgétaire no 02 47002 141.

QU'il soit convenu d'offrir une compensation pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions, la compensation correspond au taux actuel figurant dans le manuel de l'employé.

ADOPTÉE

18-03-059

9.3 Appui à la mise sur pieds d'un programme national de lutte au myriophylle à épi

ATTENDU QUE les organismes et les municipalités œuvrent à protéger et à préserver les lacs et rivières et recherchent des solutions pour restaurer les lacs et plans d'eau qui sont sous la menace environnementale que constitue l'infestation par le myriophylle à épi;

ATTENDU QUE cette plante exotique envahissante, qui se caractérise par une vitesse de croissance effrénée, a envahi plus de 135 lacs et de nombreuses rivières au Québec ainsi que le fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE le MDDELCC, décrit ainsi, sur son site internet, les effets de cette plante :

« Le myriophylle à épi compétitionne avec les plantes indigènes pour la lumière et les nutriments quand il forme de grandes colonies monospécifiques. Cela entraîne une perte de biodiversité dans les cours d'eau et les plans d'eau du Québec. Le myriophylle peut former une canopée dense qui bloque la pénétration des rayons lumineux en profondeur et nuit aux autres plantes submergées. Les petits herbiers de myriophylle à épi peuvent servir d'abri à la faune aquatique. En revanche, les herbiers denses peuvent altérer les chaînes alimentaires et réduire l'oxygène dissous quand les tiges se décomposent. Ils peuvent obstruer des sites de frai et favoriser la prolifération de moustiques et de parasites responsables de dermatites. Les grandes colonies de myriophylle à épi nuisent aux activités récréatives tels la navigation de plaisance, la pêche et la baignade. Les propriétés et les habitations autour d'un lac infesté peuvent aussi se déprécier et se vendre moins cher »;

ATTENDU QUE les municipalités et les associations de bénévoles se sont mobilisées au cours des dernières années pour diminuer la présence de la plante dans les lacs atteints et tiennent des activités de sensibilisation pour éviter sa propagation;

ATTENDU QUE le financement de ces mesures a été assumé principalement par les municipalités et les associations de protection des plans d'eau;

ATTENDU QU'il n'est pas réaliste de croire que les municipalités et les associations pourront à elles-seules soutenir financièrement ces interventions essentielles à long terme;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil sollicite l'intervention du gouvernement du Québec, en consultations avec les associations de protection des lacs et cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de lutte au myriophylle à épi;

QUE ce programme viserait notamment à :

- Assister les municipalités ou les MRC qui souhaitent agir pour protéger les plans d'eau sur leur territoire, dans l'obtention des autorisations gouvernementales;
- Élaborer des mesures pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;

- Dégager les budgets pour financer efficacement les mesures préventives et de contrôle;
- Financer les travaux en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes techniques de contrôle de la plante;
- Financer un programme de recherches afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens de supprimer au maximum sa présence et ce, par des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement;

QUE le Conseil appuie le comité et les travaux.

QUE cette résolution soit transmise au comité de pilotage de la Campagne contre le myriophylle.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

18-03-060

10.1 Achat d'un ordinateur pour le service de la voirie

ATTENDU la nécessité de mettre à jour l'ordinateur du service de la voirie;

ATTENDU la soumission d'informatique ASR;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur pour le service de la voirie selon la soumission déposée d'informatique ASR au montant de 891.05\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-03-061

10.2 Contrat de déneigement des immeubles du secteur Georgeville

ATTENDU QUE le suivi du contrat de déneigement des immeubles du secteur de Georgeville par le responsable de la voirie nous indique qu'il y aurait lieu de résilier ce contrat actuel;

ATTENDU QUE le contracteur actuel a été informé de la cessation du contrat;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier cette cessation de contrat;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation et qu'elle a reçues 2 soumissions;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Craig Markwell;

Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless

Appuyé par la conseillère Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil ratifie la résiliation du contrat de déneigement des immeubles municipaux du secteur de Georgeville en date du 15 février de Claude Dorais;

QUE le conseil octroi le contrat de déneigement des immeubles municipaux-secteur Georgeville à Craig Markwell pour un montant de 2 500\$, plus les taxes applicables, montant au prorata du nombre de mois restant de l'année et ce à partir du 15 février 2018.

QUE les modalités de paiement soit au 15 mars 2018 et 15 mai 2018;

QUE la présente résolution, l'offre de services et la soumission de M. Craig Markwell font foi de contrat.

ADOPTÉE

18-03-062

10.3 Autorisation d'appel d'offres - rechargement des chemins municipaux

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à lancer l'appel d'offres public pour le rechargement des chemins municipaux pour la saison 2018.

ADOPTÉE

18-03-063

10.4 Octroi de contrat pour le nivelage 2018 des chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres de service sur invitation pour le nivelage de chemins de la municipalité auprès de cinq (5) entreprises;

ATTENDU QUE les soumissions (5) reçues ont été ouvertes publiquement le 22 février 2018 et que la soumission dont le taux horaire est le plus bas est conforme au devis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

- Germain Lapalme et fils inc : 119.49\$ / h
- Constrcutrion Gaudreau inc : 119.50\$ / h
- R.T.D. enr : 119.95\$ / h
- Réjean Giguère 125.00\$ / h
- Couillard Constrcutcion limité : 135.00\$ / h

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat de nivelage des chemins municipaux à la firme *Germain Lapalme et fils inc.*, au montant de 119.49\$ / heure, taxes en sus, et ce pour une distance de plus ou moins 74 kilomètres.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32014 521.

ADOPTÉE

18-03-064

10.5 Octroi du contrat pour le balayage de rue 2018

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer le balayage des chemins asphaltés de la municipalité auprès de deux (2) entreprises;

ATTENDU QUE la soumission reçue a été ouverte publiquement le 22 février 2018 et cette soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

- Les Entreprises Myrroy inc. : 115.00\$ /h

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE le conseil octroie le contrat pour le balayage des rues de la municipalité à la compagnie *Les Entreprises Myrroy inc* pour la saison 2018 au montant de 115 \$ / heure, à raison d'un montant total approximatif de 3 000 \$ taxes en sus,

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32002 521.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

18-03-065

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de février et mars 2018, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 130 152.68\$

Total des comptes à payer: 119 837.29\$

QUE le conseil approuve le paiement des salaires pour le mois de février 2018 au montant de 23 832.79\$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 2 478.52\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 6 617.72\$
- Rapport du chef pompier 0 \$

18-03-066

11.3 Dépôt et approbation de la liste des arrérages de taxes

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim dépose auprès des membres du conseil la liste des arrérages de taxes, en date du 5 mars 2018, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages révisée. La liste révisée est jointe à la présente en Annexe 1.

QUE le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la Commission scolaire Les Sommets et à la Commission scolaire Eastern Township.

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim ou son adjointe à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité.

QUE le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 14 juin 2018 à la MRC Memphrémagog.

QUE le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de 10% et un ajout de 5% à titre de pénalité calculé quotidiennement sur la partie due seulement.

ADOPTÉE

18-03-067

11.4 Augmentation salariale des employés de la municipalité

ATTENDU QUE le comité communication et administration a étudié le tableau compilé par la municipalité d'Ayer's Cliff des salaires des employés municipaux de la MRC;

ATTENDU QUE la recommandation du comité est à l'effet d'octroyer une augmentation des échelons de 1,5% pour l'année 2018;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil octroie une augmentation des échelons salariaux des employés municipaux de 1,5% et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE

11.5 Dépôt de la liste des donateurs dans le cadre des élections municipales 2017

Tel que le stipule l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums, dépôt est fait de la liste des donateurs dans le cadre des élections municipales 2017.

18-03-068

11.6 Autorisation de dépense pour une activité conjointe employés/élus

ATTENDUE QUE le conseil désire favoriser les relations interpersonnelles et souligner la reconnaissance du conseil envers son personnel;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil invite les employés et les élus à participer à un repas de « cabane à sucre » dont les frais seront assumés par la municipalité;

QUE les frais associés aux repas des conjointes/es des élus seront à la charge de ces derniers/ères.

ADOPTÉE

18-03-069

11.7 Acceptation du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de remplacement du ponceau 2579

ATTENDU la recommandation de paiement de SMI en regard du décompte progressif no 1 – remplacement du ponceau 2579, datée du 05 mars 2018;

Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel

Appuyé par le conseiller Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le conseil accepte le décompte progressif no 1 – remplacement du ponceau 2579, au montant de 186 110.27\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit appropriée tel que prévu, soit 50 000\$ au poste 02 32017 521 et le solde approprié au surplus non affecté.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

18-03-070

12.1 Achat de 2 surpresseurs pour le réseau d'eaux usées de Georgeville

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Luc Doyon a obtenu une soumission pour l'achat de deux surpresseurs situés à Georgeville;

ATTENDU QUE les deux surpresseurs de la municipalité sont désuets et nécessitent des réparations importantes et qu'ils sont considérés comme en fin de vie utile;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de deux surpresseurs modèle AERZEN avec leurs composantes incluant l'enlèvement et l'installation des équipements, de Les entreprises Express-Électrique au montant de 21 618.62\$\$ taxes en sus;

QUE la dépense soit prise à même un emprunt de 25 000\$ au fonds de roulement pour défrayer le coût total de l'achat et de l'installation des surpresseurs.

QUE l'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur un terme de quatre (4) ans.

QU'il sera prélevé à chaque année durant le terme de l'emprunt, à même le fonds général, un montant de 6 250\$ pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

QUE les dates des versements étant celles retenues par le conseil pour le premier versement des taxes foncières pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

ET QUE la taxe relative à cette dépense soit appropriée aux immeubles concernés et prélevée selon la politique de taxation de la municipalité pour chacune des quatre années.

ADOPTÉE

18-03-071

12.2 Autorisation d'un branchement aux réseaux d'eau potable et usée de la propriété sise sur le lot 5 474 519

ATTENDU QUE la municipalité envisage la mise à niveau des réseaux d'eau potable et usée du cœur villageois de Fitch Bay;

ATTENDU QUE l'historique du branchement gratuit à ces réseaux de la propriété sise sur le lot 5 474 519 est nébuleux;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre un terme aux nombreuses tergiversations à ce chapitre;

Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel

Appuyé par le conseiller Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'installation, à titre gratuit, des conduites d'eau potable et eau usée sur le terrain privé, à partir de la limite municipale jusqu'à l'endroit de raccordement sur le bâtiment de l'immeuble situé sur le lot 5 474 519, lorsque la réfection des réseaux municipaux se fera;

QUE le raccordement des conduites sur le bâtiment soit la responsabilité entière du propriétaire, ce raccordement devant être fait par un professionnel en la matière;

QUE les conduites entre l'immeuble et le réseau public soient à l'entière responsabilité du propriétaire de l'immeuble pour son entretien et réparation futurs, la municipalité cédant la propriété de ces conduites au propriétaire de cet immeuble;

QUE le conseil confirme que la taxation concernant le service relié à l'usage des réseaux d'eau potable et usée continuera d'être perçue selon le règlement de taxation annuelle jusqu'à la réfection des réseaux et après le branchement;

QUE le conseil confirme que la taxation reliée à l'aménagement des nouvelles conduites, lors de la réfection prévue, sera perçue sur l'immeuble selon le montage financier à être déterminé par le règlement d'emprunt, pour le remboursement de la dette.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. LOISIRS ET CULTURE

18-03-072

14.1 Demande de l'entreprise Escapades Memphrémagog pour utiliser le quai de Georgeville

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le quai de Georgeville pour effectuer un arrêt touristique lors des croisières du Grand Cru sur le lac Memphrémagog au cours de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE cet arrêt au quai de Georgeville se ferait les journées du jeudi et du vendredi entre 12h30 et 13h30 du 19 juillet au 24 août 2018 ainsi qu'occasionnellement les mois de septembre et octobre 2018 pour que les visiteurs puissent se promener dans le secteur de Georgeville pour une durée n'excédant pas 90 minutes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est ouvert à cette initiative afin de favoriser l'économie des entreprises locales;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog s'engage à signer un protocole d'entente d'utilisation du quai par lequel, elle prend l'entière responsabilité des manœuvres d'accostage, de débarquement et de l'embarquement de ses passagers;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog fournira à la Municipalité une preuve d'assurance de responsabilité civile pour dégager celle-ci de toute responsabilité eu égard à cette initiative;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'entreprise Escapades Memphrémagog à utiliser le quai de Georgeville dans le cadre des croisières Grand Cru sur le Lac Memphrémagog pour la saison 2018.

QUE le Conseil autorise la Mairesse et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente.

ADOPTÉE

18-03-073

14.2 Tournoi de pêche PRO BASS au parc Forand

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de PRO-BASS CANADA pour la tenue d'un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog le dimanche 17 juin 2018;

ATTENDU QUE PRO-BASS CANADA demande la gratuité du lavage de bateaux, de la mise à l'eau et du stationnement du parc Forand pour la durée de la journée du tournoi, ainsi que l'utilisation du logo de la municipalité sur leurs documents de publicité;

ATTENDU QUE l'activité entraîne l'embauche du personnel supplémentaire pour la municipalité, et que conséquemment, le conseil considère que les frais de stationnement doivent être exigés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes et commentaires en lien avec cette activité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise PRO-BASS CANADA à tenir un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog le dimanche 17 juin 2018;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise la gratuité du lavage de bateaux, aux participants du tournoi, ainsi que la mise à l'eau des embarcations et décrète un frais de 15 \$ par journée pour le stationnement de chaque véhicule et des remorques au parc Forand et ce uniquement pour les participants du tournoi, et ce, pour la durée de la journée du tournoi seulement.

QUE le conseil informe les organisateurs de l'événement afin que ceux-ci informent les participants à l'activité de la nécessité pour ces participants de respecter la propriété privée des riverains et la limitation de vitesse spéculée, afin de maintenir la quiétude des citoyens et la protection du lac. À défaut, la municipalité évaluera sa participation future à l'événement.

ADOPTÉE

18-03-074

14.3 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la location d'un local relativement à l'entreposage du mobilier

ATTENDU QUE la municipalité assume depuis 2015 les frais d'entreposage pour les biens de ACCS, suite à la fermeture/démolition du centre communautaire de Fitch Bay;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'assumer ces frais pour 2018;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde un montant de 600 \$ pour l'année 2018 à Communauté St-Éphrem, pour les frais reliés à l'entreposage du mobilier de l'ACCS au sous-sol de l'Église St-Éphrem (50\$/mois).

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

18-03-075

14.4 Appel d'offres pour services professionnels pour deux projets

ATTENDU QUE la municipalité désire aller de l'avant avec la modification du bâtiment de services au Parc Thayer et avec l'aménagement d'un belvédère sur le chemin Sheldon;

ATTENDU QUE pour ces deux projets, l'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis aux fins d'appel d'offres est nécessaire;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'appel d'offres de gré à gré pour services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la modification du bâtiment de services au Parc Thayer et pour l'aménagement d'un belvédère sur le chemin Sheldon.

QUE le conseil autorise, par la même occasion, le lancement d'appel d'offres pour construction .

ADOPTÉE

18-03-076

14.5 Octroi de mandat pour la mise a jour des coûts de réfection du pont Narrows

ATTENDU QUE la municipalité est en voie d'obtenir la classification patrimoniale du pont Narrows;

ATTENDU QUE cette classification permettra à la municipalité de faire une demande d'assistance financière auprès du ministère de la culture et du patrimoine pour la réfection du pont;

ATTENDU QUE pour faire cette demande d'assistance financière, il sera nécessaire de fournir les coûts estimés de réfection;

ATTENDU QUE M. Micheal Grayson a déjà produit une étude préliminaire en 2013 et que cette étude doit être mise à jour dans le cadre de la demande financière;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil mandate M. Micheal Grayson à faire l'étude des coûts de réfection du pont Narrows selon son offre de service datée du 22 février 2018 au montant de 2 800\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des précisions sont demandées quant au contrat de déneigement des immeubles municipaux, quant à l'étude environnementale phase II ainsi que sur le programme d'aide aux commerçants.

Des félicitations sont adressées au sujet du nouveau site internet de la municipalité.

Des commentaires sont faits sur l'appel d'Offres sur le rechargement des chemins municipaux et sur l'état du chemin Magoog Point.

Des remerciements sont adressés en regard de l'appui du conseil au comité de pilotage contre le myriophylle à épi et à ses travaux.

18-03-077

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller, Andrew Retchless et il est 20h22.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Mme Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim